Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260521-DEL2026055-DE

République française

COMMUNE DE TRÉBRY

Nombre de conseillers en exercice : 15

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
Séance du 21 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 16 avril, à 19 heures 30,

Les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 10 avril 2026, se sont réunis en l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Daniel COMMAULT, maire.

Etaient présents à l'appel nominal :
Daniel COMMAULT, Christelle CARRO, Daniel MACÉ, Sabrina GUÉRIN, Joseph TEMPLIER, Annick DUSANTER, Sylvie DABET, Jérémy BASSET, Rosemarie GIQUEL, Aymeric RENAUX, Vanessa GUILLAUME, Mélanie COVAIN, Alexis CORNILLET et Théo TRADIVEL.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du code général des collectivités territoriales : Christian VISDELOUP était excusé et avait donné pouvoir à Annick DUSANTER.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales Annick DUSANTER a été désignée secrétaire de séance.

2026055 - CONSEIL MUNICIPAL – MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUT –

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que plusieurs dossiers ont été finalisés après l'envoi de la convocation du Conseil municipal et nécessitent une décision de l'assemblée délibérante ;

Considérant l'intérêt communal qui s'attache à leur examen lors de la présente séance ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DÉCIDE :

Article 1 : D'accepter l'inscription à l'ordre du jour de la présente séance des questions suivantes :

Désignation d'un référent famille ;

Programme communal de voirie 2026 ;

Participation de la commune à l'acquisition de poches à eau destinées à la défense extérieure contre l'incendie ;

Attribution et location d'un logement communal ;

Paiement des repas servis à la cantine scolaire de l'école de Trébry par la commune de Saint-Glen au titre du deuxième trimestre de l'année scolaire 2025/2026 ;

Choix d'un prestataire pour la maîtrise d'œuvre du nouveau lotissement ;

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260521-DEL2026055-DE

Article 2 : De procéder à l'examen de ces questions au cours de la présente séance.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGE EXPRIMES

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents à la séance, signé au registre

Pour extrait certifié conforme

Signé le 26 05 2026

Daniel COMMAU
Maire

MAIRIE DE TREBRY
(Côtes d'Armor)

Annick DUSANTER
Secrétaire de séance